



CFA MAISON FAMILIALE RURALE DU « PONT DU GARD »  
4, Les codes Bas- 30210 Castillon du Gard  
04.66.37.09.32 / 06.95.32.66.95  
[mfrcastillon.apprentissage@gmail.com](mailto:mfrcastillon.apprentissage@gmail.com)  
Formatrice responsable de l'apprentissage : M-L Boniface

**FICHE D'ENGAGEMENT RECIPROQUE TRIPARTITE ENTRE  
LE CANDIDAT, L'ENTREPRISE ET LA MFR DU PONT DU GARD,  
ANTENNE DU CFA REGIONAL DES MFR DU LANGUEDOC-ROUSSILLON**

Cette fiche permet de confirmer l'accueil d'un apprenti au sein d'une entreprise/ d'une collectivité pour la rentrée 2020. Elle engage moralement les parties dans l'attente de la signature du contrat d'apprentissage. De même, elle engage moralement ces trois parties sur les conditions requises pour un bon déroulement de la formation, tant en entreprise qu'au CFA.

Un duplicata sera transmis à l'entreprise et au futur apprenti. L'antenne du C.F.A conservera l'original.

Formation envisagée :

- CAP « Accompagnant éducatif petite enfance » **en 1 an**
- CAPA « Services aux personnes et vente en espace rural » **en 1 an**
- CAPA « « Services aux personnes et vente en espace rural » **en 2 ans**
- 1ere et terminale Bac Pro « services aux personnes et aux territoires » **(en 2 ans)**
- Terminale Bac pro « « services aux personnes et aux territoires » **(en 1 an)**

**ATTENTION CETTE FICHE NE REMPLACE PAS LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

**IDENTITE DU FUTUR APPRENTI**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse:.....  
.....

Code postal : ..... Ville:.....

Téléphone Fixe : ..... Téléphone : .....

Mobile : ..... Courriel : .....

**ENTREPRISE/ COLLECTIVITE**

Raison sociale .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville: .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Courriel : .....

Nom et Prénom du dirigeant/ du représentant et fonction : .....

Date prévue d'embauche de l'apprenti : .....

Lieu/ secteur d'affectation : .....

Nom et fonction du maître d'apprentissage : .....



Dans un parcours en apprentissage, trois acteurs interviennent et échangent : l'apprenti(e), l'entreprise et l'établissement de formation (CFA). Chacun d'entre eux a son propre rôle à jouer.

**Le rôle de l'apprenti(e):**

- suivre avec assiduité sa formation ;
- participer à l'ensemble des évaluations
- réussir son intégration dans l'entreprise ;
- respecter le règlement et l'organisation de l'entreprise et de l'établissement de formation.

**Le rôle de l'employeur :**

- favoriser l'insertion professionnelle de l'apprenti(e) ;
- donner les moyens nécessaires à la formation pratique ;
- permettre au tuteur (maître d'apprentissage) d'assurer l'accompagnement de l'apprenti(e).

**Le rôle de l'établissement de formation :**

- assurer la formation théorique de l'apprenti(e) pour l'acquisition d'une qualification ;
- assurer un partenariat avec l'entreprise : suivi de l'apprenti(e), visites sur site, réunion de coordination.

Dans l'optique d'un bon déroulement de la formation, les trois parties actent les points spécifiques suivants :

- Les absences injustifiées tant au CFA que dans l'entreprise seront sanctionnées par une retenue sur salaire.
- Il peut être mis fin au contrat d'apprentissage : au cours de la période d'essai par l'apprenant ou l'entreprise. Au-delà de la période d'essai, le contrat se poursuit jusqu'à son terme sauf dans les cas suivants :
  - Résiliation possible du contrat d'apprentissage à la seule initiative de l'apprenti en cas d'obtention du diplôme ou du titre préparé. L'apprenti doit avoir informé l'employeur par écrit au minimum deux mois auparavant ;
  - Résiliation expresse des deux cosignataires ;
  - Jugement du conseil de prud'hommes en cas de faute grave ou de manquements répétés de l'une des parties à ses obligations (dans ce cas, le conseil de prud'hommes statue en la forme des référés) ;
  - Inaptitude de l'apprenti à exercer le métier choisi (dans ce cas, le conseil de prud'hommes statue en la forme des référés)
- L'employeur s'engage à accepter le départ en stage complémentaire de 4 semaines de son apprenti(e) afin de lui permettre de valider la totalité des compétences visées par le diplôme. Durant cette période de stage, l'apprenti(e) reste sous la responsabilité de l'employeur et est rémunéré(e) par ses soins. Une convention encadre le stage complémentaire.

Porter la mention "lu et approuvé", dater et signer (+ cachet pour l'entreprise et l'antenne CFA)

Date : .....

Futur(e) apprenti(e) et parents si apprenti(e) mineur(e)	Entreprise/ Collectivité signataire du contrat	MFR du Pont du Gard, Centre de formation d'apprentis et établissement de formation initiale par alternance  La Direction
----------------------------------------------------------	------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------